## VILLE DE ROYAN



<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N° 15.270

## **DECISION**

Concernant la fixation des tarifs des concessions dans les cimetières Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau à compter du 20 juin 2015 =°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2015 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 06 février 2013 (DC  $N^{\circ}13/055$ ) fixant les tarifs des concessions dans les cimetières Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau à compter du  $1^{\rm er}$  mai 2013 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 08 février 2013,

## DECIDE

- de fixer à compter du 20 juin 2015 les tarifs des concessions dans les cimetières, Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau, comme suit :

		Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
	IETIERES MONPERRIER & AINE-GEOFFROY		
Concession (renouvelable) emplacement de 1ml x 2ml (+ superficie de 20 cm à la tête et pied et 15 cm de côté fournie pour l'établissement d'un trottoir à la			
0	e du concessionnaire) 10 ANS (1 place en terre) – la concession 30 ANS la concession 50 ANS la concession	100,00 € 297,00 € 502,00 €	103,00 € 305,91 € 517,06 €
	u dépositoire les deux premiers mois (par jour) les mois suivants (par jour)	0,90 € 1,90 €	0,93 € 1,96 €
II – <u>SIT</u>	E CINERAIRE MONPERRIER		
0	Dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir	31,00€	31,93€
0	Emplacement sur la bordure du Jardin du Souvenir (30 ans) (Plaque fournie – gravure non comprise)	187,00€	192,61€
0	Dépositoire temporaire (1 urne) –par mois (limité à 12 mois maximum)	16,00€	16,48 €
0	Module de 15 cases (2 urnes) avec porte propriété de la Ville Si gravure voir auprès d'une entreprise pour l'achat d'une porte. Autorisé : plaque et vase autocollants.	202.00.0	212.00.0
	- 5 ans (la case) - 15 ans (la case)	303,00 € 554,00 €	312,09 € 570,62 €
0	Module Octogonal « Eole » 12 cases (2 urnes) La porte est propriété de la Ville. Pas de gravure – Autorisé : plaque et vase autocollants.		
	- 5 ans (la case) - 15 ans (la case)		359,00 € 615,00 €
0	Module Octogonal « Eole » 12 cases (3 urnes) La porte est propriété de la Ville. Pas de gravure – Autorisé : plaque et vase autocollants.		
	- 5 ans (la case) - 15 ans (la case)		379,00 € 635,00 €

0	Pilier de 3 cases (2 urnes par case) La porte est propriété de la Ville. Si gravure voir auprès d'une entreprise pour l'achat d'une porte. Autorisé : plaque et vase autocollants 5 ans (la case) - 15 ans (la case)	375,00 € 656,00 €	386,25 € 675,68 €
0	Réouverture d'une case (forfait) (module ou pilier)	51,50€	53,05 €
0	Cavurne familial construit – Renouvellement location (4 à 6 urnes) (30 ans)	844,00 €	869,32 €
0	Emplacement pour cavurne (30 ans) (à construire) - <u>Site Rose de la Clarté</u> : (dalle granit rose de la clarté 70 x 70 cm/épaisseur 5 ou 4,5 à l'avant et 5 cm à l'arrière – à poser sur cuve à ras le sol ou fosse, n'est pas fournie) <u>Site Champêtre</u> : emplacement de 1 x 1 m – avec ou sans passe pied – (séries de 2 ou 3 cavurnes accolés – cuve à ras le sol et situé à 1,10 m de l'allée)	264,00 €	271,92 €
III – <u>CI</u>	METIERE CLEMENCEAU		
(une s	Emplacement concession (le m²) - 30 ans - 50 ans superficie de 20 cm à la tête et aux pieds et de de chaque côté sera fournie au essionnaire pour l'établissement d'un trottoir à large)	247,00 € 402,00 €	254,41 € 414,06 €
0	Emplacement cavurne (avec ou sans passe- pied – choix du monument) - 30 ans	379,00€	390,37 €
Cavea	lu dépositoire les deux premiers mois (par jour) les mois suivants (par jour)	0,90 € 1,90 €	0,93 € 1,96 €

IV – DROIT DE PLACE			
0	Pour vente de chrysanthèmes devant les cimetières durant les fêtes de la Toussaint		
	- par m² et par jour	1,30€	1,34 €

d'encaisser la recette correspondante aux comptes 70311-70312 – Fonction 026 du Budget Communal.

## Fait à ROYAN, le 10 juin 2015

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 15 juin 2015 Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Patrick MARENGO